

2025

COMPTES ANNUELS

GRUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

1. ÉTATS FINANCIERS		3
1.1 Bilan au 31 décembre 2025		3
1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2025		5
1.3 Bilan au 31 décembre 2024 tel que publié avant entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06		6
1.4 Compte de résultat au 31 décembre 2024 tel que publié avant entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06		7
1.5 Hors bilan		8
2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX		9
2.1 Faits marquants		9
2.2 Principes comptables		10
2.3 Notes sur le bilan		11
2.4 Notes sur le compte de résultat		15
2.5 Autres informations		16
2.6 Évènements postérieurs à la clôture		16
3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS		17

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	(en milliers d'euros)			
	Montant brut 2025	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs	20	-	20	20
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	-	20	20
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 479 118	27 942	4 451 176	4 106 234
Créances rattachées à des participations	6 027	-	6 027	-
Autres titres immobilisés	385 000	16 253	368 747	394 416
Autres immobilisations financières	-	-	-	131
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 870 145	44 194	4 825 951	4 500 780
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 870 165	44 194	4 825 971	4 500 801
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Autres créances	64 453	-	64 453	94 222
TOTAL CRÉANCES	64 453	-	64 453	94 222
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2	-	2	-
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	147 669	1	147 668	256 448
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	147 669	1	147 668	256 448
DISPONIBILITÉS	309	-	309	301
TOTAL ACTIF CIRCULANT	212 433	1	212 433	350 971
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	5 034	-	5 034	5 890
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	3 085	-	3 085	3 559
TOTAL ACTIF	5 090 718	44 195	5 046 523	4 861 220

PASSIF

(en milliers d'euros)

	2025	2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (<i>dont versé : 1 251 414 milliers d'euros</i>)	1 251 414	1 241 035
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 137 024	1 037 509
Réserve légale	124 103	124 103
Autres réserves	1 770	1 770
Total réserves	125 874	125 874
Report à nouveau	257 229	99 522
Résultat de l'exercice	444 402	493 490
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 215 943	2 997 429
DETTES		
Autres emprunts obligataires	1 776 488	1 776 488
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670	871
Dettes fiscales et sociales	53 422	86 302
Autres dettes	-	130
TOTAL DETTES	1 830 580	1 863 791
TOTAL PASSIF	5 046 523	4 861 220

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2025

	(en milliers d'euros)	
	2025	2024
I PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue	384	-
<i>Sous-total - Montant net du chiffre d'affaires</i>	384	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	3 680
Autres produits	7	4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	391	3 684
II CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	8 519	7 820
Impôts, taxes et versements assimilés	2	4
Dotations aux provisions	855	686
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	9 376	8 510
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 8 984	- 4 826
III PRODUITS FINANCIERS		
De participations ⁽¹⁾	530 526	514 276
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	22	1
Reprises sur provisions	2 728	3 297
Différences positives de change	229	328
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	5 046	24 111
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	538 550	542 013
IV CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	35 693	4 696
Intérêts et charges assimilées ⁽²⁾	57 644	43 268
Différences négatives de change	139	536
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 127	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	94 603	48 501
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	443 947	493 512
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	434 963	488 686
V Produits exceptionnels	-	1 740
VI Charges exceptionnelles	-	2 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	- 260
VII Impôts sur les bénéfices	- 9 439	- 5 063
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	538 941	547 437
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	94 539	53 948
BÉNÉFICE OU PERTE	444 402	493 490

⁽¹⁾ Dont produits concernant les entreprises liées*

530 548

514 231

⁽²⁾ Dont intérêts concernant les entreprises liées

-

-

1.3 Bilan au 31 décembre 2024 tel que publié avant entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Montant brut 2024	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	20	-	20
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	-	20
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations	4 117 937	11 703	4 106 234
Autres titres immobilisés	394 417	1	394 416
Autres immobilisations financières	131	-	131
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 512 485	11 704	4 500 780
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 512 505	11 704	4 500 801
CRÉANCES			
Autres créances	94 222	-	94 222
TOTAL CRÉANCES	94 222	-	94 222
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Autres titres	256 448	-	256 448
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	256 448	-	256 448
DISPONIBILITÉS	301	-	301
TOTAL ACTIF CIRCULANT	350 971	-	350 971
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	5 890	-	5 890
PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	3 559	-	3 559
TOTAL ACTIF	4 872 925	11 704	4 861 220

PASSIF

(en milliers d'euros)

	2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital (dont versé 1 241 035 K€)	1 241 035
Prime de fusion	32 018
Prime d'apport	1 005 491
Réserves légales	124 103
Réserves diverses	1 770
Report à nouveau	99 522
Résultat de l'exercice	493 490
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 997 429
DETTES	
Autres emprunts obligataires	1 776 488
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	871
Dettes fiscales et sociales	86 302
Autres dettes diverses	130
TOTAL DETTES	1 863 791
TOTAL PASSIF	4 861 220

1.4 Compte de résultat au 31 décembre 2024 tel que publié avant entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06

	(en milliers d'euros)
	2024
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres achats et charges externes	7 820
Impôts, taxes et versements assimilés	4
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	686
Autres charges	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	8 510
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 696
Intérêts et charges assimilées	43 268
Différences négatives de change	536
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	48 501
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	2 000
Sur opérations en capital	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 5 063
TOTAL CHARGES	53 948
BÉNÉFICE	493 490
TOTAL GÉNÉRAL	547 437

	(en milliers d'euros)
	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 680
Autres produits	4
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 684
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participation	514 013
Intérêts sur dettes subordonnées	263
Autres produits et intérêts assimilés	1
Gains de change	328
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	3 297
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 111
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	542 013
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	14
Sur opérations en capital	1 726
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 740
TOTAL DES PRODUITS	547 437
TOTAL GÉNÉRAL	547 437

1.5 Hors bilan

(en milliers d'euros)

	2025	2024
1. Engagements reçus	2 000	2 000
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	2 000
2. Engagements donnés	1 233	536
Autre engagement donné GIE	1 233	536

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marquants

Contribution exceptionnelle sur les bénéfices

La loi de finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (qualifiée de « surtaxe d'IS »), dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros. L'assiette de la surtaxe d'IS est égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt) dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Pour les redevables fiscaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros (ce qui est le cas du groupe ACM), le taux de la surtaxe s'élève à 41,2 %. La surtaxe d'IS devra être acquittée en mai 2026, un acompte de 98 % ayant été versé au 15 décembre 2025.

Le GACM, en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale, constatera la charge comptable au titre de cette contribution dans ses états financiers de l'exercice 2026.

Structuration de l'écosystème de services en assurances de biens du GACM

Afin de structurer son écosystème de services en assurances de biens, le GACM a cédé à sa filiale ADB Écosystème Holding (détenue à 100 %), en février 2025, les actions des sociétés Repartim et Auto Mobilité Services (AMS) jusqu'ici détenues en direct.

Pour rappel, Repartim est spécialisée dans le dépannage et la petite réparation dans le domaine de l'habitation et l'activité d'AMS consiste en la fourniture de services de réparation dédiés aux assurés titulaires d'un contrat d'assurance automobile éligible.

ADB Écosystème Holding a également finalisé en juin 2025 l'acquisition (100 % du capital) d'un ensemble de sociétés spécialisées dans la déconstruction automobile. Ces acquisitions s'inscrivent pleinement dans l'ambition du Groupe de développer un écosystème intégré de services en assurances de biens pour améliorer l'expérience client et maîtriser les coûts via l'internalisation de la chaîne de valeur.

Apport des titres ACM IARD détenus par le Crédit Mutuel MABN au GACM

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (« Crédit Mutuel MABN ») était, au 31 décembre 2024, actionnaire de GACM SA (à hauteur de 7,4 % du capital) ainsi que d'ACM IARD SA (à hauteur de 3,5 % du capital). Afin de rationaliser la participation de Crédit Mutuel MABN au sein du groupe des Assurances du Crédit Mutuel, l'assemblée générale extraordinaire de GACM SA a approuvé, en date du 25 avril 2025, l'apport de l'intégralité des titres détenus par le Crédit Mutuel MABN dans ACM IARD SA rémunéré en titres nouvellement émis par GACM SA.

Crédit Mutuel MABN, qui ne détient ainsi plus d'actions d'ACM IARD SA, a augmenté sa participation dans GACM SA à désormais 8,1 % du capital. GACM SA détient désormais 99,99 % du capital d'ACM IARD SA.

Cette opération a eu pour conséquence une légère dilution des autres actionnaires du GACM. Ainsi, les entités du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont vu leur pourcentage de détention être ramené à 89,0 % (contre 89,7 % auparavant). Par exception, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, également actionnaire minoritaire du GACM, a maintenu son pourcentage de détention (de 2,9 %) en procédant à un apport en numéraire complémentaire.

Confirmation des notations Moody's

En août 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA
- A3 pour les dettes senior unsecured émises par la holding GACM SA
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la holding GACM SA

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM.

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été préparés en tenant compte du règlement ANC 2022-06, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Celui-ci met à jour les dispositions antérieures du règlement ANC 2014-03 et constitue un changement de règles et méthodes comptable induit par la réglementation.

Les principales évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06 concernent :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les présents états financiers ont été établis selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le règlement ANC 2022-06. La première application a été réalisée de manière prospective, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, à l'exception d'éventuels reclassements nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences de présentation.

Pour leur présentation dans la colonne comparative, les transferts de charges présentés séparément dans les comptes 2024 ont été reportés dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) conformément à la possibilité ainsi offerte par le nouveau règlement ANC 2022-06. Dans la mesure où la colonne comparative en 2025 diffère de la colonne 2024 des comptes annuels de l'exercice précédent, le bilan et le compte de résultat arrêtés au titre de 2024 sont également présentés.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Il n'y a pas eu d'autre changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la Société, ainsi que des risques qu'elle assume.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. À la date d'inventaire, les soldes en devises sont convertis en euros,

aux cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Comptes de bilan

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité. Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales.

Les placements financiers, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont évalués à leur coût historique et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un indice de perte de valeur.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commissions, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

En cas de risques de sorties d'avantages économiques sans contrepartie, des provisions pour risques et charges sont constituées.

Compte de résultat

Les charges d'exploitation sont principalement composées des frais externes.

Les produits et charges financiers enregistrent notamment les dividendes perçus des participations et les effets de change ainsi que le résultat réalisé sur les valeurs mobilières de placement.

Le résultat exceptionnel enregistre depuis l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06 uniquement les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État des immobilisations financières

	(en milliers d'euros)			
	Valeur brute 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2025
ACM IARD SA	646 232	106 807	-	753 039
ACM VIE SA	2 549 083	-	-	2 549 083
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	38 078	50	-	38 128
ACM BELGIUM LIFE SA (Belgique)	207 451	-	-	207 451
ACM BELGIUM SA (Belgique)	36 843	-	-	36 843
ADB ÉCOSYSTÈME HOLDING SAS	100	40 000	-	40 100
CRÉDIT MUTUEL ÉPARGNE SALARIALE SA	11 495	-	-	11 495
GACM DEUTSCHLAND (Allemagne)	204 000	-	-	204 000
ICM LIFE SA (Luxembourg)	20 355	-	-	20 355
ACM COURTAGE SAS	762	-	-	762
ACM SERVICES SA	7 000	-	-	7 000
AUTO MOBILITÉ SERVICES SAS	14 000	-	14 000	-
DARVA SA	377	-	-	377
EURO TVS SAS	577	-	-	577
EXPERTIZEN SAS	300	-	-	300
NEMO HEALTH SAS	2 680	-	-	2 680
RÉPARTIM SAS	8 150	-	8 150	-
RES HOLDING SAS	-	179 516	-	179 516
ASTREE SA (Tunisie)	9 110	-	-	9 110
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	283 136	-	-	283 136
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81	-	-	81
Sous-total actions ordinaires	4 039 812	326 372	22 150	4 344 034
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	78 125	135 085	78 125	135 085
Sous-total actions privilégiées	78 125	135 085	78 125	135 085
Total participations	4 117 937	461 457	100 275	4 479 118
Créances rattachées à des participations	-	6 027	-	6 027
Autres titres immobilisés	394 417	-	9 417	385 000
Autres immobilisations financières	131	-	131	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 512 485	467 483	109 823	4 870 145

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du GACM en date du 25 avril 2025, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, auparavant actionnaire à hauteur de 3,5 % du capital d'ACM IARD SA, a apporté ces titres à la faveur d'une augmentation de sa détention dans le capital de GACM SA. Après l'opération, le GACM détient 99,9998 % du capital d'ACM IARD SA.

Le GACM a poursuivi en 2025 la structuration d'un pôle de sociétés de services autour de l'assurance de biens sous l'entité ADB Écosystème Holding SAS qui a à ce titre bénéficié d'une augmentation de capital d'un montant de 40 000 milliers d'euros. Les sociétés Auto Mobilité Services SAS et Repartim SAS précédemment détenues directement par le GACM ont été transférées dans ADB Écosystème Holding SAS.

Dans le cadre d'une échéance contractuelle, le Groupe Desjardins a procédé en 2025 au remboursement intégral des actions de préférence susvisées précédemment détenues par le GACM. Parallèlement, le GACM a souscrit une enveloppe de 200 millions de dollars canadiens de nouvelles actions de préférence (135 millions d'euros).

Enfin, le GACM continue de participer au dispositif de dividende sociétal mis en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les investissements d'un montant de 179 516 milliers d'euros en 2025 à ce titre ont été réalisés à travers la société nouvellement créée RES Holding SAS. Cela porte l'investissement cumulé du GACM au titre du dividende sociétal à 564 516 milliers d'euros.

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)

	Provisions 2024	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Provisions 2025
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation titres de participations	11 703	18 966	1 861	866	27 942
Dépréciation autres titres immobilisés	1	16 253	-	1	16 253
Total des provisions pour dépréciations	11 704	35 219	1 861	868	44 194

Les dotations aux dépréciations sur les titres de participations de l'exercice concernent principalement la participation dans le fonds Révolution Environnementale et Solidaire lancé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale (16 253 milliers d'euros sur les titres détenus en direct, 8 042 milliers d'euros sur l'entité RES Holding SAS) ainsi que des dépréciations induites par le cours de change CAD/EUR des actions DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada) pour 10 924 milliers d'euros.

La reprise de dépréciations sur les titres de participations de l'exercice concerne notamment les actions privilégiées libellées en dollars canadiens remboursées et, dans une moindre mesure, la participation dans la société ACM BELGIUM SA.

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)

	Montant brut 2025	À un an au plus	À plus d'un an
État - Impôt sur les sociétés	64 453	64 453	-
Charges constatées d'avance	2	2	-
Total	64 455	64 455	-

Au 31 décembre 2025, les créances relatives à l'impôt sur les sociétés concernent intégralement des positions issues de l'intégration fiscale.

État des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut 2025	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	1 776 488	26 488	500 000	1 250 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670	670	-	-
État - Impôt sur les sociétés	53 422	53 422	-	-
Total	1 830 579	80 579	500 000	1 250 000

Le GACM a émis, en 2021 et en 2024 ; deux dettes sous forme de titres subordonnés remboursables, pour un nominal de respectivement 750 000 milliers d'euros et de 500 000 milliers d'euros. Ces deux dettes présentent à la clôture des intérêts courus de 13 902 milliers d'euros.

En 2024, le GACM a également émis une dette sous forme de titres seniors, pour un montant nominal de 500 000 milliers d'euros qui présente à la clôture des intérêts courus de 12 586 milliers d'euros.

Les détails relatifs à ces dettes émises sont présentés dans la note annexe 2.3.5 Dettes subordonnées.

2.3.4 Ventilation et variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Art.832-11 (règlement ANC n°2014-03)	2024	Affectation du résultat 2024	Autres mouvements 2025	2025
Capital	1 241 035	-	10 379	1 251 414
Prime de fusion, d'apport	1 037 509	-	99 515	1 137 024
Réserve légale	124 103	-	-	124 103
Autres réserves	1 770	-	-	1 770
Report à nouveau	99 522	157 707	-	257 229
Résultat de l'exercice	493 490	- 493 490	444 402	444 402
Total des capitaux propres	2 997 429	- 335 783	554 297	3 215 943
Dividendes		335 783		

Le capital social est composé au 31 décembre 2025 de 80 736 401 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros, dont 669 663 actions nouvellement créées au cours de l'exercice, en rémunération de l'apport des actions d'ACM IARD SA par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et de l'apport en numéraire par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

Aucune action n'est détenue par la Société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

Le GACM SA a versé un dividende ordinaire de 335 783 milliers d'euros en 2025.

2.3.5 Dettes subordonnées

	750m€ Tier 2 04/2042	500m€ Tier 2 10/2044	500m€ A3 04/2029
Nature	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre senior unsecured
Date d'émission	21 Octobre 2021	30 Avril 2024	30 Avril 2024
ISIN	FR0014006144	FR001400PT46	FR001400PT38
Cotation	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris
Durée	20,5 ans	20,5 ans	5 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	750 millions d'euros	500 millions d'euros	500 millions d'euros
Nombre de titres	7 500	5 000	5 000
Nominal	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Taux nominal	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65% au-delà	Fixe jusqu'au 30 octobre 2034 à 5% Variable à Euribor 3 mois + 3,25% au-delà	Fixe jusqu'au 30 avril 2029 à 3,75%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	3 661 milliers d'euros	1 900 milliers d'euros	1 225 milliers d'euros
Prime de remboursement (à l'émission)	1 740 milliers d'euros	1 930 milliers d'euros	625 milliers d'euros
Modalités de remboursement	Remboursement au pair le 21 Avril 2042 Possibilité de remboursement à 10 ans	Remboursement au pair le 30 Octobre 2044 Possibilité de remboursement à 10 ans	Remboursement au pair le 30 avril 2029 Possibilité de remboursement au pair à partir du 30 Janvier 2029
Possibilité de conversion	Néant	Néant	Néant

La charge d'intérêt au titre de l'année 2025 est de 57 625 milliers d'euros.

Les frais d'émission restant à amortir au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5 034 milliers d'euros.

2.3.6 Les engagements hors bilan

La Société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 000 milliers d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Le poste « engagements donnés » d'un montant de 1 233 milliers d'euros correspond à la quote-part du GACM dans les dettes du GIE ACM dont les membres sont solidairement responsables.

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 444 402 milliers d'euros, se décompose ainsi :

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2025	2024
Produits d'exploitation	391	3 684
Charges d'exploitation	- 9 376	- 8 510
Produits financiers	538 550	542 013
de participation	530 526	514 276
autres produits et intérêts assimilés	22	1
reprises sur provisions	2 728	3 297
gains de change	229	328
produits des cessions de VMP	5 046	24 111
Charges financières	- 94 603	- 48 500
dotations aux amortissements et aux provisions	- 35 693	- 4 696
intérêts et charges assimilés	- 57 644	- 43 268
pertes de change	- 139	- 536
charges nettes sur cession de VMP	- 1 127	-
Produits exceptionnels	-	1 740
Charges exceptionnelles	-	- 2 000
Impôt sur les sociétés	9 439	5 063
Résultat de l'exercice	444 402	493 490

Les produits financiers des participations

En 2025, le GACM SA a perçu un dividende de 412 536 milliers d'euros de la part d'ACM VIE SA, contre 315 726 milliers d'euros en 2024. ACM IARD SA n'a pas versé de dividende (100 948 milliers d'euros en 2024). ACM Belgium Life SA a par ailleurs versé un dividende de 25 969 milliers d'euros (pas de dividende en 2024). Enfin, DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales a versé au GACM un dividende de 90 827 milliers d'euros (contre 87 739 milliers d'euros en 2024).

Charges financières

Les charges financières (57 644 milliers d'euros en 2025 contre 43 268 milliers d'euros en 2024) concernent principalement les charges d'intérêt des dettes subordonnées émises en octobre 2021 et en avril 2024 ainsi que de la dette senior émise en avril 2024.

Dépréciations des titres de participation

Les dotations et reprises de dépréciations des titres de participations sont présentés dans la note annexe 2.3.2 État des provisions.

Résultat exceptionnel

En 2025, aucun évènement majeur et inhabituel n'a donné lieu, conformément au règlement ANC n° 2022-06 portant modernisation aux états financiers, à la constatation de produits ou charges exceptionnels.

En 2024, le résultat exceptionnel enregistré des produits de cession et des charges de mécénat.

2.5 Autres informations

Intégration dans des périmètres de consolidation

Art.831-4 (règlement ANC n°2014-03)	Informations sur les entités qui établissent les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Siège	46 rue Bastion, 75017 Paris
	SIREN	784 646 689
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	46 rue Bastion, 75017 Paris
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
	Siège	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg
	SIREN	355 801 929
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg

Intégration fiscale

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;
- ACM SERVICES SA ;
- ADB ÉCOSYSTÈME HOLDING SAS ;
- AUTO MOBILITÉ SERVICES SAS ;
- EXPERTIZEN SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM SA aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si

elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM SA une somme égale à l'économie d'impôt procurée à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

Rémunération

La Société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la Société : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg.

2.6 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2025)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2025)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2025
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de GACM SA)											
1. Filiales											
ACM BELGIUM LIFE SA (Belgique)	milliers de €	29 426 **	219 081 **	100%	207 451	207 451	-	-	137 249 **	13 676 **	25 969
ACM BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	7 835 **	17 691 **	100%	36 843	30 546	-	-	74 446 **	931 **	-
ACM DEUTSCHLAND AG (Allemagne)	milliers de €	400 000 **	- 44 004 **	51%	204 000	204 000	-	-	- **	-13 634 **	-
ACM IARD SA	milliers de €	201 597 **	2 300 582 **	100%	753 039	753 039	-	-	4 555 774 **	239 878 **	-
ACM VIE SA	milliers de €	778 371 **	4 479 314 **	100%	2 549 083	2 549 083	-	-	11 077 768 **	586 022 **	412 536
ADB ÉCOSYSTÈME HOLDING SAS	milliers de €	40 100 **	- 471 **	100%	40 100	40 100	6 000	-	369 **	- 471 **	-
CRÉDIT MUTUEL ÉPARGNE SALARIALE SA	milliers de €	13 524 **	16 882 **	85%	11 495	11 495	-	-	37 495 **	2 187 **	-
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717 **	20 541 **	100%	20 355	20 355	-	-	110 565 **	786 **	-
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422 **	57 921 **	100%	38 128	38 128	-	-	154 383 **	6 297 **	-
2. Participations											
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de €	9 081 *	46 725 *	30%	9 110	9 110	-	-	76 708 *	8 774 *	1 167 542
DESJARDINS, Groupe d'Assurances Générales Inc. (Canada) - Actions ordinaires	milliers de €	1 165 440 *	2 181 830 *	10 %	283 136	283 136	-	-	4 967 086 *	736 821 *	83 388
DESJARDINS, Groupe d'Assurances Générales Inc. (Canada) - Actions privilégiées				23,5 %	135 085	124 161	-	-			7 444
RES HOLDING SAS	milliers de €	359 031 **	- 16 057 **	50%	179 516	171 473	-	-	- **	- 16 052 **	-
RES SLP	milliers de €	769 354 *	4 430 *	50%	385 000	368 747	-	-	6 054 *	4 430 *	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non reprises au \$A					8 062	8 062	-	-			
2. Participations non reprises au \$A					3 715	1 035	-	-			

* chiffres 2024

**chiffres 2025 provisoires (comptes annuels non arrêtés)

Fait à Strasbourg, le 31 Janvier 2026



GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 Principes comptables des notes annexes aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation (Se référer au paragraphe « Comptes de bilan » du chapitre « 2.2 Principes comptables » des notes annexes aux comptes sociaux)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de 4 451 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.</p> <p>Comme indiqué au paragraphe « Comptes de bilan » du chapitre « 2.2. Principes comptables » des notes annexes aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'évaluations prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, les perspectives de réalisation et la conjoncture économique.</p> <p>Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les prévisions de résultats des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;

Evaluation des titres de participation (Se référer au paragraphe « Comptes de bilan » du chapitre « 2.2 Principes comptables » des notes annexes aux comptes sociaux)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.	<ul style="list-style-type: none">• vérifier la cohérence et le caractère raisonnable des hypothèses retenues avec l'environnement économique au 31 décembre 2025, et les caractéristiques techniques des portefeuilles d'assurance sous-jacents ;• comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 8 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Sébastien ARNAULT

Anthony BAILLET